



Location site de loisirs

Par **pignolo64**, le **11/10/2020** à **18:52**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un site de loisirs (motos-ssv quads) et aussi Trésorier de l'Association.
Ma question est simple :

J'ai l'intention de louer les installations à l'association dont je suis Trésorier. Est-ce possible ?

Merci pour vos réponses.

Cordialement.